

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 juin 2014**

Le 20 juin 2014 le Conseil Municipal de la commune de Belpech s'est réuni sous la Présidence de Monsieur VIDAL Pierre, Maire.

Etaient présents : VIDAL Pierre, MAURETTE Sylviane, REMOLA Christophe, VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, FELIU Joseph, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean- Robert, BELONDRADE Sandrine, BENAZETH Céline.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : BLANC-MONTERO Nicole pouvoir à FOURES Jean-Robert, CROS Christine excusée pouvoir à FELIU Joseph

Absents excusés : ROUZES Régine, ARMENGAUD Pierre, BOURGEGAIS Bruno.

Madame VILESPY Estelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance

En application des articles L 283 à L. 290-1 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs FELIU Joseph, REMOLA Christophe et Mesdames BENAZETH Céline et BELONDRADE Sandrine.

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée :

Liste « Unis pour Belpech » :  
Pierre VIDAL  
Sylviane MAURETTE  
Christophe REMOLA  
Estelle VILESPY  
Frédéric FONTES  
Céline BENAZETH

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a pris part au vote.

### **Résultat de l'élection :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0  
Nombre de votants (enveloppes ou bulletin déposés)..... 12  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau..... 0  
Nombre de suffrages exprimés..... 12

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Liste « Unis pour Belpech »	12	3	3

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus.

**Délégués :** VIDAL Pierre  
MAURETTE Sylviane  
REMOLA Christophe

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats de la liste pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

**Suppléants :** VILESPY Estelle  
FONTES Frédéric  
BENAZETH Céline

Le procès verbal de cette élection a été dressé et clos le 20 juin 2014 à quatorze heures trente.